



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

adoption

Question écrite n° 85039

Texte de la question

M. Manuel Valls souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les problèmes engendrés par la nouvelle législation roumaine en matière d'adoption. Les associations françaises spécialistes de ce dossier estiment ainsi que les nouvelles règles consistent à rassurer l'Union européenne sur les capacités d'adhésion du pays tout en niant un problème, celui de l'abandon des enfants qui ne peut pas être sacrifié sur l'autel de l'intégration européenne. Pour de nombreux enfants roumains, l'adoption internationale est la seule voie permettant de trouver une famille. La récente réforme brise tout espoir de trouver un foyer et de quitter l'orphelinat pour la plupart, notamment ceux issus des minorités ethniques roumaines. Il souhaite en conséquence connaître les intentions du Gouvernement sur cette question et la manière dont ce sujet pourrait être abordé dans les discussions de l'Union avec la Roumanie.

Données clés

Auteur : [M. Manuel Valls](#)

Circonscription : Essonne (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85039

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 2006, page 1131